

# DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES EN 2021

Mars 2023

## OCCITANIE : AU TROISIÈME RANG NATIONAL POUR LE NOMBRE DE BREVETS PUBLIÉS

### 972 demandes de brevets publiées dans la région Occitanie en 2021

Le territoire national (France métropolitaine + DOM) a enregistré 12 952 demandes de brevets publiées en 2021, dont 972 sont associées à la région Occitanie (Cf. tableau 1).

L'Occitanie concentre 7,5% des publications de brevets du territoire national et qui occupe de ce fait la troisième place dans la hiérarchie nationale (loin derrière l'Île-de-France avec ses 42,6% de demandes de brevets et la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 18,6%).

Si l'on raisonne « France de province » en excluant la région Ile de France (qui concentre à elle seule 42,6% des demandes de publication des brevets), alors l'Occitanie occupe la seconde place dans la hiérarchie régionale avec 13,1% des dépôts de brevets.

**Tableau 1 : répartition par région des inventeurs des demandes de brevets publiées en 2021 selon l'adresse de résidence des inventeurs**

Régions	Nbre de demandes publiées	Poids % régions / France métropolitaine	Poids % régions / France de province
Auvergne-Rhône-Alpes	2 410	18,6%	32,5%
Bourgogne-Franche-Comté	451	3,5%	6,1%
Bretagne	316	2,4%	4,3%
Centre-Val de Loire	351	2,7%	4,7%
Corse	14	0,1%	0,2%
Grand Est	403	3,1%	5,4%
Hauts-de-France	425	3,3%	5,7%
Île-de-France	5 518	42,6%	
Normandie	325	2,5%	4,4%
Nouvelle-Aquitaine	670	5,2%	9,0%
<b>Occitanie</b>	<b>972</b>	<b>7,5%</b>	<b>13,1%</b>
Pays de la Loire	441	3,4%	6,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	630	4,9%	8,5%
Outre-Mer	24	0,2%	
<b>Total des français par adresse d'inventeurs (*)</b>	<b>12 952</b>	<b>100,0%</b>	
<b>France métropolitaine</b>	<b>12 926</b>		
<b>France de province</b>	<b>7 408</b>		<b>100,0%</b>
<b>Total des étrangers</b>	<b>1 365</b>		
<b>Total des demandes de brevets publiées à l'INPI</b>	<b>14 339</b>		

Source : INPI Observatoire de la Propriété Intellectuelle / Septembre 2022 / Demandes publiées en 2021

Pour le département de résidence de l'inventeur, les comptages sont fractionnaires. Le compte fractionnaire se situe dans le contexte d'une logique de contribution, cette méthode permettant d'attribuer les brevets selon l'adresse de chacun des inventeurs sans se limiter à la seule origine du premier inventeur nommé dans la demande.

(\*) Note : en raison des arrondis qu'implique le comptage fractionnaire, la somme des demandes de brevets publiées par département peut être différente du total résultant du comptage des demandes de brevets publiées pour chacune des régions et pour toute la France.

### 39% des demandes de brevets déposées en Occitanie concernent le secteur de la mécanique

Le domaine technologique de la mécanique représente sur le territoire national, comme en Occitanie 39% des demandes de brevets (cf. tableau 2).

Le secteur de l'électrotechnique arrive en seconde position avec 22% des demandes de brevets sur le territoire national (20% pour la région Occitanie).

L'Occitanie se situe au-delà de moyenne nationale si l'on considère le domaine technologique des instruments (19% des demandes de brevets en Occitanie, contre 13% sur le territoire national).

Pour le domaine de la chimie, les demandes de brevets en Occitanie se situent à un niveau moindre qu'au national (13% des brevets en Occitanie, contre 15% au national).

**Tableau 2 : répartition par région et par domaine technologique des demandes de brevets publiées en 2021 selon l'adresse de résidence des inventeurs**

Régions	Nbre de demandes publiées	% Électro-technique (1)	% Instruments (2)	% Chimie (3)	% Mécanique (4)	% Autres domaines (5)
Auvergne-Rhône-Alpes	2 410	28%	14%	17%	28%	12%
Bourgogne-Franche-Comté	451	14%	7%	14%	52%	14%
Bretagne	316	20%	15%	19%	34%	11%
Centre-Val de Loire	351	14%	11%	17%	50%	8%
Corse	14	8%	8%	8%	46%	31%
Grand Est	403	13%	10%	17%	36%	25%
Hauts-de-France	425	13%	9%	21%	39%	17%
Ile-de-France	5 518	23%	12%	14%	45%	6%
Normandie	325	11%	14%	17%	43%	14%
Nouvelle-Aquitaine	670	24%	14%	17%	32%	13%
<b>Occitanie</b>	<b>972</b>	<b>20%</b>	<b>19%</b>	<b>13%</b>	<b>39%</b>	<b>10%</b>
Pays de la Loire	441	15%	11%	9%	42%	23%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	630	32%	16%	14%	25%	13%
Outre-Mer	24	17%	8%	13%	42%	21%
<b>Total France</b>	<b>12 952</b>	<b>22%</b>	<b>13%</b>	<b>15%</b>	<b>39%</b>	<b>11%</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>12 926</b>	<b>22%</b>	<b>13%</b>	<b>15%</b>	<b>39%</b>	<b>11%</b>
<b>France de province</b>	<b>7 408</b>	<b>22%</b>	<b>14%</b>	<b>16%</b>	<b>35%</b>	<b>14%</b>

Source : INPI Observatoire de la Propriété Intellectuelle / Septembre 2022 / Demandes publiées en 2021

Pour le département de résidence de l'inventeur, les comptages sont fractionnaires. Le compte fractionnaire se situe dans le contexte d'une logique de contribution, cette méthode permettant d'attribuer les brevets selon l'adresse de chacun des inventeurs sans se limiter à la seule origine du premier inventeur nommé dans la demande.

(\*) Note : en raison des arrondis qu'implique le comptage fractionnaire, la somme des demandes de brevets publiées par département peut être différente du total résultant du comptage des demandes de brevets publiées pour chacune des régions et pour toute la France.

(1) Machines, appareils et énergie électriques ; Techniques audiovisuelles ; Télécommunications ; Communication numérique ; Techniques de communication de base ; Informatique ; Méthodes de traitement des données à des fins de gestion ; Semi-conducteurs.

(2) Optique ; Techniques de mesure ; Analyse de matériels biologiques ; Dispositifs de commande ; Technologie médicale.

(3) Chimie fine organique ; Biotechnologie ; Produits pharmaceutiques ; Chimie macromoléculaire, polymères ; Chimie alimentaire ; Chimie de base ; Matériaux, métallurgie ; Technique de surface, revêtement ; Technologie des microstructures, nanotechnologie ; Génie chimique ; Écotechnologie.

(4) Manutention ; Machines-outils ; Moteurs, pompes, turbines ; Machines à fabriquer du papier et des textiles ; Autres machines spéciales ; Procédés et appareils thermiques ; Éléments mécaniques ; Transport.

(5) Mobilier, jeux ; Autres biens de consommation ; Génie civil.

## La région Occitanie se situe à la seconde ou troisième place dans la hiérarchie régionale pour 15 secteurs technologiques en fonction des dépôts de brevets

L'Occitanie occupe la seconde place dans la hiérarchie des régions si l'on considère les dépôts de brevets dans trois secteurs technologiques : les dispositifs de commandes, les produits pharmaceutiques et le secteur des moteurs, pompes, turbines. Pour 12 secteurs technologiques, l'Occitanie occupe le troisième rang national (cf. tableau 3).

**Tableau 3 : rang de l'Occitanie dans l'espace national en fonction du nombre de demandes de brevets publiées en 2021 par domaine technologique selon l'adresse de résidence des inventeurs**

Domaines technologiques	Nbre de demandes publiées en Occitanie	Rang de l'Occitanie dans l'espace national	Rang de l'Occitanie dans la France de province
Dispositifs de commande	33	2	1
Produits pharmaceutiques	19	2	1
Moteurs, pompes, turbines	53	2	1
Techniques audio-visuelles	9	3	2
Télécommunications	27	3	2
Communication numérique	16	3	2
Techniques de mesure	97	3	2
Analyse de matériels biologiques	6	3	2
Technologie médicale	39	3	2
Biotechnologie	10	3	2
Technique de surface, revêtement	15	3	2
Technologie des microstructures, nanotechnologie	1	3	2
Génie chimique	16	3	2
Machines-outils	22	3	2
Transport	191	3	2
Machines, appareils et énergie électriques	62	4	3
Techniques de communication de base	3	4	3
Informatique	57	4	3
Méthodes de traitement des données à des fins de gestion	9	4	3
Chimie macromoléculaire, polymères	13	4	3
Chimie de base	9	4	3
Écotechnologie	17	4	3
Procédés et appareils thermiques	12	4	3
Éléments mécaniques	30	4	3
Génie civil	56	4	3
Semi-conducteurs	7	5	4
Optique	8	5	4
Mobilier, jeux	22	5	4
Chimie fine organique	14	6	5
Matériaux, métallurgie	6	6	5
Machines à fabriquer du papier et des textiles	3	6	5
Autres machines spéciales	39	6	5
Manutention	27	7	6
Autres biens de consommation	20	7	6
Chimie alimentaire	4	9	8
<b>Total demandes Occitanie</b>	<b>972</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

Source : INPI Observatoire de la Propriété Intellectuelle / Septembre 2022 / Demandes publiées en 2021

Pour le département de résidence de l'inventeur, les comptages sont fractionnaires. Le compte fractionnaire se situe dans le contexte d'une logique de contribution, cette méthode permettant d'attribuer les brevets selon l'adresse de chacun des inventeurs sans se limiter à la seule origine du premier inventeur nommé dans la demande.

(\*) Note : en raison des arrondis qu'implique le comptage fractionnaire, la somme des demandes de brevets publiées par département peut être différente du total résultant du comptage des demandes de brevets publiées pour chacune des régions et pour toute la France.

## 67% des demandes de brevets en Occitanie émanent d'inventeurs qui résident dans le département de la Haute-Garonne

648 demandes de publications de brevets par des inventeurs localisés dans le département de la Haute-Garonne ont été recensées en 2021 (cf. tableau 4), soit 66,7% des dépôts de brevets de la région Occitanie.

En Haute-Garonne, le secteur technologique de la mécanique représente à lui seul 44% des dépôts (cf. tableau 5), suivi par le secteur de l'électrotechnique (22% des dépôts).

L'Hérault est le second département d'Occitanie avec 110 dépôts de brevets (soit 11,3% de l'ensemble régional).

Dans l'Hérault, le secteur technologique des instruments représente 25% des dépôts, suivi par le secteur de la chimie (24%).

Ces deux départements concentrent donc 78,1% de l'ensemble des dépôts de brevets de la région.

**Tableau 4 : répartition par département de la région Occitanie des demandes de brevets publiées en 2021 selon l'adresse de résidence des inventeurs**

Départements	Nbre de demandes publiées	Poids en % des départements
Ariège	5	0,5%
Aude	14	1,4%
Aveyron	8	0,8%
Gard	67	6,9%
Haute-Garonne	648	66,7%
Gers	5	0,5%
Hérault	110	11,3%
Lot	14	1,4%
Lozère	0	0,0%
Hauts-Pyrénées	24	2,5%
Pyrénées-Orientales	19	2,0%
Tarn	34	3,5%
Tarn-et-Garonne	23	2,4%
<b>Occitanie (*)</b>	<b>972</b>	<b>100,0%</b>

Source : INPI Observatoire de la Propriété Intellectuelle / Septembre 2022 / Demandes publiées en 2021

Pour le département de résidence de l'inventeur, les comptages sont fractionnaires. Le compte fractionnaire se situe dans le contexte d'une logique de contribution, cette méthode permettant d'attribuer les brevets selon l'adresse de chacun des inventeurs sans se limiter à la seule origine du premier inventeur nommé dans la demande.

(\*) Note : en raison des arrondis qu'implique le comptage fractionnaire, la somme des demandes de brevets publiées par département peut être différente du total résultant du comptage des demandes de brevets publiées pour chacune des régions et pour toute la France.

Tableau 5 : répartition par départements d'Occitanie et par domaine technologique des demandes de brevets publiées en 2021 selon l'adresse de résidence des inventeurs

Régions	Nbre de demandes publiées	% Électro-technique (1)	% Instruments (2)	% Chimie (3)	% Mécanique (4)	% Autres domaines (5)
Ariège	5	20%	20%	-	20%	40%
Aude	14	29%	7%	7%	36%	21%
Aveyron	8	-	25%	25%	38%	13%
Gard	67	13%	21%	12%	28%	26%
Haute-Garonne	648	22%	20%	9%	44%	6%
Gers	5	20%	-	-	-	80%
Hérault	110	14%	25%	24%	23%	14%
Lot	14	20%	20%	7%	33%	20%
Lozère	0	-	-	-	-	-
Hautes-Pyrénées	24	38%	4%	13%	38%	8%
Pyrénées-Orientales	19	5%	5%	16%	53%	21%
Tarn	34	6%	3%	59%	24%	9%
Tarn-et-Garonne	23	32%	23%	-	32%	14%
<b>Occitanie (*)</b>	<b>972</b>	<b>20%</b>	<b>19%</b>	<b>13%</b>	<b>39%</b>	<b>10%</b>

Source : INPI Observatoire de la Propriété Intellectuelle / Septembre 2022 / Demandes publiées en 2021

Pour le département de résidence de l'inventeur, les comptages sont fractionnaires. Le compte fractionnaire se situe dans le contexte d'une logique de contribution, cette méthode permettant d'attribuer les brevets selon l'adresse de chacun des inventeurs sans se limiter à la seule origine du premier inventeur nommé dans la demande.

(\*) Note : en raison des arrondis qu'implique le comptage fractionnaire, la somme des demandes de brevets publiées par département peut être différente du total résultant du comptage des demandes de brevets publiées pour chacune des régions et pour toute la France.

(1) Machines, appareils et énergie électriques ; Techniques audiovisuelles ; Télécommunications ; Communication numérique ; Techniques de communication de base ; Informatique ; Méthodes de traitement des données à des fins de gestion ; Semi-conducteurs.

(2) Optique ; Techniques de mesure ; Analyse de matériels biologiques ; Dispositifs de commande ; Technologie médicale.

(3) Chimie fine organique ; Biotechnologie ; Produits pharmaceutiques ; Chimie macromoléculaire, polymères ; Chimie alimentaire ; Chimie de base ; Matériaux, métallurgie ; Technique de surface, revêtement ; Technologie des microstructures, nanotechnologie ; Génie chimique ; Écotecnologie.

(4) Manutention ; Machines-outils ; Moteurs, pompes, turbines ; Machines à fabriquer du papier et des textiles ; Autres machines spéciales ; Procédés et appareils thermiques ; Éléments mécaniques ; Transport.

(5) Mobilier, jeux ; Autres biens de consommation ; Génie civil.

### Pour en savoir plus :

[INPI.fr](https://www.inpi.fr) | [Bienvenue dans la maison des innovateurs](#)